

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

la société **@ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes**, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros, ayant son siège social 7 BOULEVARD DANTON 47300 VILLENEUVE SUR LOT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 324264290 RCS AGEN, représentée par Monsieur Patrick MAURI, en qualité de cogérant,

Monsieur Lionel MADELRIEUX, né le 24 juillet 1969 à VILLENEUVE SUR LOT, de nationalité française, demeurant 24 Avenue de Monbran 47510 FOULAYRONNES, marié sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la Mairie de AGEN le 23 août 1997 avec Madame Sophie LAPORTE ; lequel régime n'a subi aucune modification depuis.

ci-après dénommés "le cédant",
d'une part,

ET

La société **SOPEC INVESTISSEMENTS**, Société par actions simplifiée au capital de 600 000 euros, ayant son siège social 34 BD LOUIS JEAN MALVY 46200 SOUILLAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 518334511 RCS CAHORS, représentée par ~~Monsieur Yves PIETTE~~, en qualité de Président.
Jean AUDUBERT

ci-après dénommée "le cessionnaire",
d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIVIT:

DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

La société **@ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes**, et Monsieur Lionel MADELRIEUX, cédants, déclarent :

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,
- que la société **@ COM. EXPERTISE, BIGORRE - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE** n'est pas en état de cessation des paiements et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté, de redressement ou de liquidation judiciaires.

Handwritten signatures: pm, M, SL, C, JA

Enregistré a : SIE D'AGEN

Le 26/10/2010 Bordereau n°2010/1 085 Case n°6

Ext 4239

Enregistrement : 25 € Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

L'Agent

L'Agent des Impôts
Catherine GOLSE



Le cédant et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

EXPOSE CONCERNANT LA SOCIETE

Suivant acte sous seings privés en date à SAINT CERE du 29 Décembre 2000, enregistré le 05 janvier 2001 au Service des Impôts de FIGEAC (lot), bordereau 83, case 11:4, il existe une société à responsabilité limitée dénommée @ COM. EXPERTISE, BIGORRE - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE, anciennement « CABINET MARTIGNAC », au capital de 8 000 euros, divisé en 800 parts de 10 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 34 BOULEVARD LOUIS JEAN MALVY, 46200 SOUILLAC, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 434260840 RCS CAHORS.

La société @ COM. EXPERTISE, BIGORRE - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE a pour objet principal L'exercice de missions d'expert-comptable.

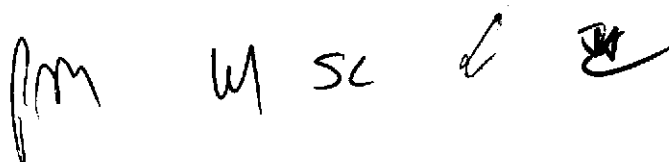
ORIGINE DE PROPRIETE DES PARTS SOCIALES

La société @COM EXPERTISE a acquis 799 parts sociales de Monsieur Bernard MARTIGNAC suivant acte sous seing privé en date à SAINT CERE du 02/02/2001, enregistré à FIGEAC le 25/06/2001 au prix de 52.410,96 francs. Elles sont numérotées de 2 à 800.

La société @COM EXEPRTISE a acquis 1 part sociale de Monsieur Bernard MARTIGNAC suivant acte sous seing privé en date à SAINT CERE du 12/04/2005, enregistré à VILLENEUVE/LOT le 19/04/2005 bordereau 2005/249 case N°3, prix de 10 euros. Elle porte le numéro 1.

Monsieur Lionel MADELRIEUX possède dans cette Société 1 part sociale pour l'avoir acquise de la société @COM. EXPERTISE suivant acte sous seing privé en date à VILLENEUVE SUR LOT du 11/10/2005, enregistré à VILLENEUVE/LOT le 18/10/2005 bordereau 2005/667 case 2 au prix de 10 euros. Elle porte le numéro 800.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :



CESSION N°1

Par les présentes, la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société SOFEC INVESTISSEMENTS qui accepte, 799 parts sociales de 10 euros numérotées de 01 à 799 lui appartenant dans la Société.

La société SOFEC INVESTISSEMENTS devient l'unique propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et est subrogée dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la Société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition. Le cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être mis en distribution sur ces parts postérieurement à ce jour.

PRIX

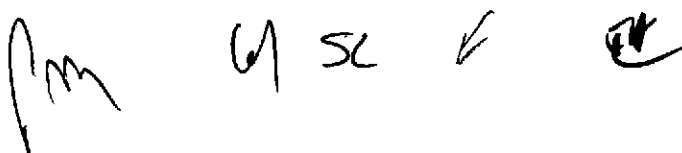
La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DOUZE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT TROIS EUROS SOIXANTE QUINZE (12.983,75 euros), soit SEIZE EUROS VINGT CINQ euros (16,25 euros) par part sociale, que la société SOFEC INVESTISSEMENTS a payé à l'instant même à la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, qui le reconnaît et lui en donne valable et définitive quittance.

CESSION N°1

Par les présentes, Monsieur Lionel MADELRIEUX cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société SOFEC INVESTISSEMENTS qui accepte, 01 part sociale de 10 euros portant le numéro 800 lui appartenant dans la Société.

La société SOFEC INVESTISSEMENTS devient l'unique propriétaire de la part cédée à compter de ce jour et est subrogée dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la Société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition. Le cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être mis en distribution sur ces parts postérieurement à ce jour.

The block contains four handwritten marks: a stylized signature 'lm', the initials 'MS', a checkmark '✓', and a circular stamp or signature.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SEIZE EUROS VINGT CINQ (16,25 euros), que la société SOFEC INVESTISSEMENTS a payé à l'instant même à Monsieur Lionel MADELRIEUX, qui le reconnaît et lui en donne valable et définitive quittance.

INTERVENTION DU CONJOINT DU CEDANT

Aux présentes intervient Madame Sophie MADELRIEUX, conjoint du cédant, qui, en application de l'article 1424 du Code civil, déclare donner, sans restriction, son consentement à la cession de parts qui précède et autoriser Monsieur Lionel MADELRIEUX à percevoir le prix ci-après stipulé.

AGREMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article L. 223-14 du Code de commerce et à l'article 09 des statuts, cette cession à un tiers étranger à la Société doit être soumise à l'agrément des associés.

Intervient aux présentes :

La société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, représentée aux présentes par son cogérant Monsieur Patrick MAURI
Monsieur Lionel MADELRIEUX,

Seuls associés de la société @ COM. EXPERTISE, BIGORRE - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE, déclarant donner leur consentement et agréer la société SOFEC INVESTISSEMENTS en qualité de nouvelle associée.

MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence, les associés sont convenus de modifier l'article 09 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

Article 9 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE (8.000) Euros.

Il est divisé en HUIT CENTS (800) parts de DIX (10) Euros chacune, numérotées de 1 à 800, entièrement libérées, se répartissent suite à cession de parts de la façon suivante :

pm M SC ✓ 

A la société SOFEC INVESTISSEMENTS, HUIT CENT parts sociales,
Numérotées de 01 à 800, ci 800 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 800 parts sociales.

Le reste sans changement.

CHANGEMENT DE GERANT

Tous les associés sont présents ou représentés.

Monsieur Lionel MADELRIEUX présente sa démission des fonctions de gérant de la société à compter du 01 octobre 2010. Les associés prennent acte de cette démission à compter du **01 Octobre 2010**.

Et décide de nommer en remplacement **Monsieur YVES PIETTE** demeurant 15 Route de Hitte, 65360 VIELLE ADOUR, né le 23 avril 1959 à LOUVIERS, marié sous le régime de la communauté légale, de nationalité française, Expert-comptable, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables du Conseil Régional de Toulouse Midi-Pyrénées à compter du 01/10/2010 ;

Et de modifier en conséquence l'article 07 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

Article 7 – Gérance

Le gérant de la société, nommé sans limitation de durée à compter du 01/10/2010 :

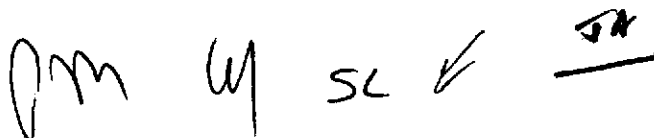
Monsieur YVES PIETTE demeurant 15 Route de Hitte, 65360 VIELLE ADOUR, né le 23 avril 1959 à LOUVIERS.

REMISE DE PIECES

Le cédant a remis présentement au cessionnaire qui le reconnaît, la copie des statuts et celle du dernier bilan approuvé de la Société, lesquelles copies ont été certifiées conformes par la gérance de la Société.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la société @ COM. EXPERTISE, BIGORRE - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.



Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

Il sera perçu un droit de 3 % liquidé sur le prix de cession augmenté des charges ou sur la valeur réelle si elle est supérieure, auquel s'applique un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23 000 euros et le nombre total de parts de la Société.

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS.

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire, qui s'y oblige, à l'exception de ceux concernant la modification des statuts qui seront supportés par la Société.

Fait à VILLENEUVE SUR LOT Le 01 Octobre 2010 En 6 originaux

Le cédant

Société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes rep par Monsieur Patrick MAUREL

Monsieur Lionel MADELRIEUX

Madame Sophie MADELRIEUX

Le cessionnaire

La société SOFEC INVESTISSEMENTS rep par Monsieur Yves PIETTE JEAN ALDUBERT

Gérant : Monsieur Yves PIETTE